



Projet d'accueil extrascolaire de l'école

Van Asbroeck



école VAN ASBROECK

Rue Van Eepoel

1090 Jette

Type d'accueil organisé

Service d'accueil extrascolaire Ecole Van Asbroeck agréé par l'O.N.E dans le cadre du Décret Accueil Temps Libre

Accueil du matin de 7h30 à 8h30

Accueil du midi de 12h05 à 13h05

Accueil du soir de 15h30 à 18h00, le mardi de 15h20 à 18h00

Accueil du mercredi pour les primaires de 12h00 à 14h00 et de 16h00 à 18h00

Accueil du mercredi pour les maternelles de 12h00 à 18h00

Durant les congés scolaires: 27 septembre, congés d'Automne, d'Hiver et de Printemps. L'accueil est centralisée dans une des 7 écoles communales, animé de 7h30 à 18h (pour les maternelles comme pour les primaires).

Pouvoir organisateur

Commune de Jette

Chaussée de Wemmel 100

1090 Jette

Organisation intérieure

Rue Van Epoel 1 à 1090 Jette

Tel: 02/427 49 11

Fax: 02/420 70 45

E-Mail : vanasbroeck@jette.irisnet.be

SandraBrixhe.ecolevanasbroeck@hotmail.be

Directrice: Madame De Bie Sandrine

Accueillante référente: Madame Brixhe Sandra

Gsm: 0491/865 433

Equipe d'accueillant(e)s possédant une formation de base dans le domaine de l'enfance et suivant une formation continuée reconnue par l'O.N.E. L'équipe est renforcée le midi.

Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : le collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Jette

Participation financière des personnes qui confient l'enfant:

L'accès au service d'accueil de l'école est payant et réservé aux enfants de l'école.

La participation financière est décidée par le collège du Bourgmestre et Echevins et en accord avec le décret ATL.

Une réduction peut être obtenue auprès du Service social de la Commune pour les familles en situation de précarité.

Taux d'encadrement pratiqué

Le taux d'encadrement est en accord avec le Décret ATL.

Qualification du personnel

Le P.O. veille à ce que la formation professionnelle du personnel accueillant soit en accord avec le Décret ATL.

Description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mis en œuvre pour tendre vers les objectifs du code de qualité

Principes psychopédagogiques

Art 2: Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif et social, le milieu d'accueil préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.

Méthodes et actions mises en place

L'accueil du matin se fait en douceur au rythme de l'enfant pour leur permettre d'avoir un moment d'échange et de dialogue. L'accueil du soir, pour les maternelles, se fait toujours au rythme de l'enfant, en proposant divers jeux et en proposant à celui qui le souhaite une activité dirigée par l'accueillante. Pour les primaires, une étude non dirigée est mise en place, ensuite l'enfant à la possibilité de s'occuper librement (jeux, livres, dessins...). Nous diversifions un maximum les activités afin que les enfants puissent choisir eux-mêmes selon leurs envies.

Pistes d'amélioration à investiguer

Réfectoire à insonoriser pour le bien être des enfants et de l'accueillant(e) lors de l'accueil du matin.

Pour les maternelles, avoir un local externe aux classes et adéquat pour l'accueil du matin afin de permettre aux parents et enfants de prendre le temps de se poser et que la séparation se fassent en douceur.

Pour l'extérieur, redessiner les marquages au sol, ajouter des modules de jeux, installation de tables "pique-nique", un espace "découverte-nature".

Pour l'intérieur, des locaux réservés à l'accueil et adaptés aux différentes activités, plus de matériel de base (bricolage; crayons, marqueurs, feuille de dessins, colle, ...) et matériel spécifique.

Art 3: Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant.

Art 4: Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Méthodes et actions mises en place

Depuis plusieurs années, la commune a mis en fonction des "Accueillantes-Référentes" dans chaque école, ce qui permet de privilégier le dialogue avec les parents, les accueillantes et toute l'équipe éducative.

Des réunions sont organisés par la Référente de l'accueil de l'école, tous les mois avec l'équipe d'accueillantes, le coordinateur ATL et la direction afin d'évaluer le fonctionnement des activités ainsi que de partager toutes suggestions pour améliorer l'organisation générale de l'accueil.

Les valeurs promues au sein de l'accueil sont le respect, l'autonomie et la socialisation.

Nous avons pour rôle d'apporter une disponibilité, une écoute personnalisée, une attention adaptée à chacun des enfants.

Pour le bien-être des enfants, nous faisons au mieux pour qu'ils restent tout au long de la journée avec le même accueillant.

L'enfant qui arrive à l'accueil pour la première fois attire toute notre attention afin de répondre au mieux à ses besoins lors de l'absence des parents.

Les accueillants se placent toujours au niveau des enfants, à leur hauteur, pour obtenir une meilleure position d'écoute et de dialogue.

Le midi, au repas chaud, à partir de la troisième maternelle, nous laissons l'enfant débarrasser sa vaisselle, ce qui lui apporte une plus grande autonomie et confiance de soi.

Pistes d'amélioration à investiguer

Réfectoire permettant aux enfants qui mangent la cantine de pouvoir rester dans l'enceinte de l'école.

Art 5: Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Méthodes et actions mises en place

En maternelle, les groupes sont formés par tranche d'âge. Par contre en primaire, les enfants sont mélangés en groupe. Les premières et deuxièmes années sont séparées tandis qu'à partir de la troisième jusqu'à la sixième, nous avons opté pour un mélange d'âge afin que les plus grands puissent aider les plus petits.

Pour avoir une coopération dans le groupe, nous laissons d'abord les enfants jouer librement et ensuite nous leur proposons des jeux de collaboration.

Nous instaurons toujours un dialogue lors de conflits entre enfants. Par ailleurs, les enfants connaissent les règles de bases mises en place dans l'établissement pendant le temps scolaire.

Pistes d'amélioration à investiguer

Formation plus spécifique sur "comment gérer la violence au sein de l'école".

Permettre à l'accueillante d'avoir des moyens de sanctionner un enfant lorsqu'il y a non respect des règles.

Organisation des activités et santé

Art 6: Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

Méthodes et actions mises en place

L'organisation de l'accueil:

* Le matin; de 7h30 à 8h15

A 7h30, la journée commence 4 groupes répartis dans 4 classes: une classe d'accueil et de 1ère maternelle, une classe de 2ème maternelle, une classe de 3ème maternelle et une classe dans le deuxième pavillon avec des 2èmes maternelles.

Un groupe pour les primaires regroupé dans le réfectoire jusqu'à 8h15.

Ensuite, les enfants sont pris en charge dans la cour de récréation par les institutrices primaires.

A 8h15, les accueillantes de l'école primaire viennent renforcer l'équipe maternelle.

En cas de beau temps, nous profitons d'aérer les petits bouts de 3ème maternelle.

* Le midi de 12h05 à 13h30

- 3 groupes "cantine chaude": 1 groupe de petits de maternelle qui mangent dans la petite cantine de l'école et 2 groupes qui partent manger à la Clouterie, un groupe de 3ème maternelle et un groupe de primaire.

- 3 groupes "repas tartines" en maternelle et 7 groupes "repas tartines" en primaire.

Après le repas: possibilité de sieste pour les enfants des classes d'accueil et de 1ère maternelle.

Pour les autres enfants: activités, jeux libres dans les classes ou les cours de récréation.

* Le soir de 15h30 à 18h

3 groupes en primaire: un groupe de 1ère primaire, un groupe de 2ème primaire, un groupe de 3ème à la 6ème primaire

3 groupes en maternelle: regroupés par âge.

A 18h, la journée, bien remplis, est finie.

Pistes d'amélioration à investiguer

Durant l'étude, un groupe devrait être en activité pour les enfants n'ayant pas de devoirs, cela perturberait moins les devoirs.

Réfectoire à insonoriser pour pouvoir mettre justement un groupe en étude et qu'il y ait un groupe qui soit en activité extérieur quand le temps le permet et surtout cela faciliterait en cas de soucis d'une accueillante de pouvoir avoir une collègue tout près.

Projet au sein de l'école de refaire une nouvelle bibliothèque.

Dans les cours de récréation, recréer les délimitations des terrains et créer de nouveaux jeux (ex. marelle...)

Art. 7: Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

Méthodes et actions mises en place

L'accueillant incite chaque enfant à prendre une initiative comme: ranger, aider son voisin...

Comme l'enfant ne bénéficie pas de son temps (entre celui de ses parents et de l'école), nous le laissons le plus possible vivre à son rythme, ce qui améliore son bien-être.

L'enfant choisit ou non de participer au travail sur le thème, thème choisi par les accueillants.

Les idées d'activités ou de thèmes proposés par les enfants sont intégrés dans la mesure du possible dans le canevas d'activités.

Pistes d'amélioration à investiguer

Prendre l'avis de l'enfant en début d'année sur le thème qu'il aimerait que l'accueillante pourrait abordé avec lui.

Mettre en place des activités spécifiques.

Projet au sein de l'école de refaire une nouvelle bibliothèque.

Art. 8: Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

Méthodes et actions mises en place

Concernant les repas, les parents ont le choix entre le repas chaud et le repas tartines.

La demande est faite aux parents de veiller à donner des collations saines et de limiter les chips et les sucreries.

L'accueillant propose, à un enfant qui n' a pas de collation, un dessert provenant du surplus conservé au frigo.

Pour les enfants restant à l'accueil, nous demandons aux parents de compléter une fiche d'information contenant les n° de téléphone, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, et éventuellement les problèmes de santé.

A plusieurs endroits, il y a une pharmacie à disposition des accueillants. Nous avons de plus un accueillant qui suit chaque année une formation de secourisme ainsi que l'accueillante référente.

Pistes d'amélioration à investiguer

Veiller à ce que les locaux restent propres et sains tout au long de l'accueil.

Veiller à ce que chacun connaisse la marche à suivre en cas d'accident.

Disposer de plus de toilettes et de petits robinet.

Formation secourisme et incendie pour chaque accueillant.

Art.9 : Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socioéconomique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s.

Art. 10: Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.

Art. 11: Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant.

Art. 12: Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne.

Méthodes et actions mises en place

Pour permettre à tous les enfants de participer à l'accueil, l'administration communale met en place différents tarifs.

Les enfants sont tous égaux et l'accueil est le même pour tous.

Les heures de garderie sont établies pour répondre au mieux aux besoins du plus grand nombre de parents.

L'accueil favorise le plus possible l'écoute pour avoir une meilleure communication entre les parents et l'école.

L'encadrement

Art.13 : Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.

Art. 14: Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celle)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière du développement de l'enfant.

Méthodes et actions mises en place

Possibilité donnée aux accueillant(e)s de suivre des formations utiles à l'accueil d'enfants (secourisme, formation de base accueil extra-scolaire, animateur de centre de vacances...)

Instauration de moments d'échanges et de réflexion entre les membres de l'équipe afin de promouvoir l'échange d'idées et de compétences (une fois par mois).

Pistes d'améliorations à investiguer

Organiser des rencontres avec des personnes ressources extérieurs, spécialistes de l'accueil de l'enfant, qui pourrait aider à trouver des solutions à des situations difficiles.

Investiguer la possibilité d'instaurer, ponctuellement, des moments d'échanges et de réflexion avec les équipes d'accueillants d'autres lieux. Ce notamment, afin de promouvoir l'échange d'idées et de compétences.

Développer, par l'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à l'accueil durant le temps libre, le suivi de formations continuées répondant à des désirs personnels ou à des besoins spécifiques (secourisme, communication, gestion des émotions, gestion de situations pratiques par les jeux de rôles, psychologie et développement de l'enfant...).

S'informer des diverses formations proposées et des alternatives aux formations organisées en résidentiel pour les accueillants qui ne peuvent pas se soumettre aux modalités pratiques de ces dernières.

Relations du milieu d'accueil avec les personnes qui confient l'enfant et avec l'environnement

Art. 15: Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.

Art. 16 : Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponible tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celle-ci soient d'ordre professionnel ou non.

Art. 17 : Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

Art. 18 : Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la mise en œuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.

Méthodes et actions mises en place

Pratique d'un horaire répondant aux besoins de la grande majorité des parents.

Absence d'interruption entre les temps scolaires et les temps d'accueil.

Stabilité de l'offre et de l'horaire de l'accueil.

Offre d'une solution alternative en cas de fermeture de la garderie scolaire.

Lors de la fermeture durant les vacances de pâques et d'été, les parents sont invités à inscrire leurs enfants à Kids Holiday Jette, aux opérateurs extérieurs.

Information faite aux parents, dès la rentrée scolaire, des horaires de fonctionnement.

Adaptation des moyens d'information aux parents. Les échanges oraux (formels ou informels) sont privilégiés. La lecture ou la traduction orale des avis écrits peuvent être assurées par l'équipe d'accueil.

Possibilité offerte aux parents de bénéficier du temps nécessaire afin de quitter ou de retrouver son enfant dans les meilleures conditions. Le parent est autorisé à pénétrer dans les locaux d'accueil et prendre le temps d'y installer son enfant.

Echanges quotidiens entre parents et encadrant. Cette rencontre est l'occasion d'en apprendre mutuellement sur l'enfant (le déroulement de la journée à l'école, le vécu au sein de la famille...) et de faire le lien entre les parents et les autres intervenants de l'école (direction, enseignants).

Echange entre l'équipe enseignante et l'équipe d'accueillant(e)s afin d'améliorer le lien entre l'école et la famille. Les accueillants sont tenus informés des événements importants de la journée de l'enfant afin d'en informer les parents qui ne rencontrent que rarement l'instituteur de leur enfant. Ces échanges entre équipes se réalisent tant lors de l'entrée que de la sortie de classe (au moment de la confection des rangs) ou par la transmission d'une note via les casiers.

Pistes d'améliorations à investiguer

Instaurer un cahier de communication pour les imprévus.

Avoir des échanges réguliers d'information entre professeurs et accueillants.

Art.19 : Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales

Méthodes et actions mises en place

Diffusion d'informations auprès des familles sur les activités par les associations locales.

Pistes d'amélioration à investiguer

Investiguer les possibilités et les modalités d'un partenariat avec les associations locales afin de diversifier d'avantages les types et lieux d'activités et de promouvoir les échanges entre travailleurs de structures d'accueil différentes.